

BREVET D'INITIATEUR FÉDÉRAL FORMULE <u>VAE DIPLÔME PROFESSIONNEL</u> MENTION SPELEOLOGIE

Commission enseignement École Française de Spéléologie

Cette formule d'obtention du brevet d'initiateur fédéral est proposée aux titulaires d'un diplôme professionnel mention spéléologie. Elle est un accès au brevet qui valide une expérience et un niveau reconnu.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

- être licencié à la FFS depuis 2 ans au moins,
- être titulaire d'un diplôme professionnel mention spéléologie,
- être à jour du recyclage de ce diplôme.

PROCÉDURE:

Le candidat transmet à l'EFS (membre de la Direction Nationale en charge du cursus initiateur) son dossier de candidature constitué de :

- L'acte de candidature spécifique "brevet d'initiateur fédéral formule VAE diplôme professionnel mention spéléologie" dument complété (ci-après),
- Un curriculum vitae de son parcours en spéléologie,
- Une lettre de motivation faisant paraître sa volonté à s'impliquer dans le milieu fédéral,
- Une copie du diplôme professionnel mention spéléologie,
- ▶ Une copie de l'attestation de recyclage de ce diplôme, le cas échéant.

La Direction Nationale de l'EFS valide ou refuse l'acte de candidature.

Le membre de la Direction Nationale en charge du cursus initiateur transmet la décision au candidat et au siège de la FFS. En cas de validation, le brevet d'initiateur fédéral est délivré au candidat.

Janvier 2024





BREVET D'INITIATEUR FÉDÉRAL FORMULE <u>VAE DIPLÔME PROFESSIONNEL</u> <u>MENTION SPÉLÉOLOGIE</u>

ACTE DE CANDIDATURE

RENSEIGNEMENTS PERSON	NELS
Nom :	Prénom :
Date naissance :	
Adresse :	
CP : Ville :	
Tél :	Mail :
N° FFS :	
Avis de la DN EFS	
O Avis favorable O Avis défavorable	
Motifs :	
Membre de la Direction Nationale EFS en charge du cursus initiateur:	
Nom:	
Date:	
Signature :	



A retourner au siège FFS (<u>formations@ffspeleo.fr</u>) pour la délivrance du brevet d'initiateur.

